

Le 9 mai 2017

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 mai 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2017-05-064 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mai 2017 à 19 h 31.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2017-05-065 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mai 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2	<b>MOT DU MAIRE</b>
3	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
4	<b>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</b>
5	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</b>
6	<b>AFFAIRES DU CONSEIL</b>
6.1	APPUI À LA RÉSOLUTION 17-03-22-09 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : OPPOSITION

Le 9 mai 2017

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES / 1ER SEMESTRE 2017
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL / PROLONGATION
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10.1	COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉPÔT DU COMPTE RENDU / RÉUNION DU 18 AVRIL 2017
10.2	DÉROGATION MINEURE / 69 À 71, 3 <sup>E</sup> BOULEVARD / MARGE LATÉRALE / LOT 1 574 825 / ZONE Ra-2 / CCU NUMÉRO 2017-02
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2017-05-066 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2017-05-067 6.1 APPUI À LA RÉSOLUTION 17-03-22-09 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : OPPOSITION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-22-09 adoptée par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors de la séance tenue le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec afin que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce, rétroactivement;

QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement pour suivi du dossier;

QU'une copie soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

ADOPTÉE

2017-05-068

**7.1.1 RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ayant fait une lecture complète de l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux et s'en déclarant satisfaits;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018 soit acceptée telle que rédigée, et;

QUE la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2017-05-069

**7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante et un cents (142 885,41 \$).

ADOPTÉE

**2017-05-070**      **7.2.2**    **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES / 1ER SEMESTRE 2017**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, dépose au conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité réalisés jusqu'au 31 mars 2017 et ceux de 2016 réalisés au cours de la même période. Sur le même rapport figure également un état comparatif des revenus et dépenses estimés pour l'exercice 2017 et ceux qui ont été prévus au budget 2017.

ADOPTÉE

**2017-05-071**      **8.1**      **DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL / PROLONGATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil est aux prises avec les inondations;

ATTENDU la déclaration d'état d'urgence promulguée par le maire M. Michel Bourdeau le 7 mai 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a informé le ministre qu'elle devait poser une action immédiate, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger l'état d'urgence sur tout le territoire de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU, par les présentes, par le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil réuni en séance ordinaire du conseil le 9 mai 2017 au centre communautaire, 78, 7<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil :

DE PROLONGER l'état d'urgence faite par le maire le 7 mai 2017 sur tout le territoire de la municipalité pour une période additionnelle de cinq jours en raison des nombreuses résidences touchées par les inondations historiques qui sévissent sur le territoire, des chemins devenus impraticables et des problèmes reliés aux réseaux, sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique;

DE DÉSIGNER le maire M. Michel Bourdeau afin qu'il soit habilité à exercer pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tous les pouvoirs conférés aux paragraphes 1 à 6 de l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile.

ADOPTÉE

**2017-05-072**      **10.1**    **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉPÔT DU COMPTE RENDU / RÉUNION DU 18 AVRIL 2017**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme de Terrasse-Vaudreuil, le 18 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-05-073      **10.2    DÉROGATION MINEURE / 69 À 71, 3E BOULEVARD / MARGE LATÉRALE / LOT 1 574 825 / ZONE RA-2 / CCU NUMÉRO 2017-02**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Anissa Benomar visant à autoriser une marge latérale de 0,92 mètre pour le garage détaché existant en cour arrière en dérogation à l'article 800 du Règlement de zonage numéro 572 qui exige une marge latérale minimale de 1 mètre;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-02 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme de Terrasse-Vaudreuil lors d'une réunion tenue le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 21 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 69 à 71, 3<sup>e</sup> Boulevard;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 69 à 71, 3<sup>e</sup> Boulevard.

ADOPTÉE

**13.    PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2017-05-074      **14.    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 mai 2017 à 20 h 21.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière